

A photograph of a wind farm on a rolling green hill at sunset. The sky is a warm orange, and the sun is low on the horizon, casting a golden glow over the landscape. Numerous white wind turbines are scattered across the hill, their long blades catching the light. The foreground shows a dirt road winding through the grass. The overall mood is serene and hopeful, representing clean energy.

PLANS D'ACTION CLIMATIQUE DES ENTREPRISES

Un guide informatif à l'intention des investisseurs canadiens

JANVIER 2023



PLANS D'ACTION CLIMATIQUE DES ENTREPRISES

Un guide informatif à l'intention des investisseurs canadiens

Auteurs

Mike Toulch et Joanne Lau

Remerciements

Cette note d'information pour les investisseurs a été soutenue par la Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance et la Foundation for International Law for the Environment. Amy Haagsma a apporté son soutien à la rédaction et à l'écriture. La traduction a été assurée par Vanessa Brunette. Les autres membres du personnel du SHARE ayant contribué à ce travail sont Jennifer Story, Simon Lewchuk, Ajit Singh, Kyela de Weerd, Amanda Watkins, Kevin Thomas, Peter Chapman, Shannon Rohan, Anthony Schein, Omar Dominguez et Teresa Gomes.

Avertissement

Cette note aux investisseurs a été élaborée à partir d'une combinaison de cadres et de documents existants dans le domaine public et de rapports d'entreprises publiques. Ce document a été préparé à des fins d'information générale uniquement. Il n'est pas et ne doit pas être perçu comme un outil de conseil financier, d'investissement, de négociation ou comme tout autre type de conseil ni comme une recommandation concernant un investissement, un titre ou une ligne de conduite en particulier. Les informations contenues dans ce dossier sont fournies dans l'optique que les lecteurs prendront leurs propres décisions indépendantes quant à la pertinence d'une ligne de conduite en se basant sur leur propre jugement, et dans l'idée que les lecteurs sont capables de comprendre et d'évaluer les mérites d'une ligne de conduite.

À propos de SHARE

SHARE est une organisation à but non lucratif primée qui se consacre à la mobilisation des investisseurs en faveur d'une économie durable, inclusive et productive. Pour ce faire, nous soutenons notre réseau d'investisseurs et amplifions leur voix afin d'améliorer les pratiques de durabilité des entreprises et de mettre en œuvre de meilleures règles et réglementations qui régissent les marchés de capitaux. Pour plus d'informations sur SHARE, visitez : www.share.ca.



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	3
I - Introduction	4
Objectif	4
Contexte	4
Relever l'ambition	5
Le contexte canadien	6
II - PAC	8
En quoi consistent les PAC?	8
Résumé des attentes des investisseurs	9
Principes directeurs	9
III – Éléments clés	10
Résumé des attentes des investisseurs en matière de plans d'action climatiques crédibles	10
1 – Objectifs	12
2 – Stratégie	15
3 – Actions	18
4 – Rapports	22
IV – Conclusion	24
Annexe A – Conseils sur les indicateurs, les objectifs et les plans de transition	25
Annexe B – La hiérarchie de l'atténuation des émissions des entreprises	26
Définitions	27

Sommaire

Un plan d'action climatique d'entreprise (PAC) est la feuille de route d'une entreprise vers l'atteinte du net zéro. Les PAC, qui peuvent également être appelés plans de transition climatique, sont des plans stratégiques limités dans le temps décrivant comment une entreprise va modifier son modèle commercial actuel pour atteindre des émissions nettes nulles. Conformément à l'Accord de Paris, qui est contraignant sur le plan international, l'obtention d'un bilan net zéro est la première étape pour maintenir le réchauffement de la planète sous la barre de 1,5 °C.

Dans cette note aux investisseurs, SHARE explique comment les investisseurs peuvent obliger les entreprises cotées en bourse à respecter leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance en surveillant leur PAC. Les PAC, s'ils sont élaborés correctement, fourniront aux investisseurs des informations utiles à la prise de décision qui leur permettront de comprendre :

1. Si l'entreprise a fixé un objectif de réduction des émissions aligné sur l'objectif de 1,5 °C.
2. Si le modèle d'affaires de l'entreprise s'aligne sur ses objectifs de réduction des émissions.
3. Les approches spécifiques qu'une entreprise a l'intention d'adopter pour remédier à tout désalignement.

Pour commencer, les investisseurs doivent s'assurer que les entreprises ont appliqué les principes suivants à leur planification et à leur stratégie en matière de climat :

1. **Objectif** : Fixer des objectifs intermédiaires et à long terme complets, fondés sur des données scientifiques et quantitatives pour tous les niveaux d'émissions importants, dans le respect d'une trajectoire de 1,5 °C et d'une ambition de zéro émission nette.

2. **Stratégie** : Décrire une stratégie robuste pour atteindre les objectifs de réduction des émissions dans un délai précis, en veillant à ce que les impacts quantifiables soient divulgués et que les investissements soient alignés.
3. **Actions** : Détailler les activités prévues qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction des émissions, en donnant la priorité aux actions concrètes et immédiates qui réduisent les émissions absolues au sein des chaînes de valeur.
4. **Rapports** : Fournir chaque année des informations transparentes et vérifiées de manière indépendante sur les progrès et l'impact.

Bien que le suivi soit important, un PAC à lui seul ne suffira pas sans la mise en place de structures de gouvernance et de gestion appropriées. Par conséquent, les investisseurs doivent s'attendre à ce que les entreprises divulguent une multitude d'informations sur d'autres sujets liés au climat, notamment la gouvernance, les politiques d'entreprise liées à la transition et l'alignement du lobbying politique.

Ce rapport rassemble les normes internationales en matière de divulgation d'information et d'autres normes connexes, et fournit un contexte canadien important pour les investisseurs, y compris des informations générales sur la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.



01

Introduction

Objectif

Ce document a pour but de fournir aux investisseurs des informations pratiques sur ce qu'ils peuvent et doivent attendre des plans d'action pour le climat (PAC), également appelés plans de transition climatique, produits par les sociétés cotées en bourse au Canada. Le document décrit les détails entourant les principes spécifiques que les investisseurs devraient attendre des entreprises canadiennes lorsqu'elles élaborent des plans pour naviguer dans la transition économique vers une économie à faible émission de carbone et une économie nette zéro.

Contexte

En décembre 2015, 196 pays ont signé l'Accord de Paris, un traité historique visant à limiter la hausse de la température mondiale à moins de 2 °C, et à faire progresser les efforts pour limiter la hausse à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Pour atteindre cet objectif, les pays devaient plafonner les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) le plus rapidement possible, afin de les réduire de moitié d'ici à 2030¹ et d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2050. Dans le cadre du traité, les pays sont tenus de soumettre tous les cinq ans des objectifs de contribution

déterminée au niveau national (CDN) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Alors que de plus en plus d'entreprises se fixent des objectifs d'émissions nettes nulles pour 2050, les investisseurs doivent s'assurer que les entreprises canadiennes respectent leurs engagements climatiques, conformément à l'Accord de Paris. Des organismes de réglementation tels que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Bureau du surintendant des institutions financières envisagent d'adopter dans un avenir proche des réglementations obligatoires en matière de communication d'informations sur le climat, y compris des exigences spécifiques concernant les plans de transition climatique communiqués au public. Par conséquent, il sera de plus en plus important pour les entreprises de faire preuve de transparence quant à

1 Selon le GIEC, nous devons réduire les émissions de 43 % d'ici à 2030 dans tous les secteurs, ce qui, pour de nombreux secteurs à forte intensité de carbone, impliquera des réductions encore plus importantes. GIEC, *The Evidence Is Clear: The Time for Action Is Now. We Can Halve Emissions by 2030*, 4 avril 2022.

leur approche de la gestion des risques et des occasions associés au changement climatique, face à un consensus scientifique croissant sur la nécessité d'une transition rapide vers une économie à faible émission de carbone.

Relever l'ambition

Limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels sera impossible sans d'importantes transformations, notamment des transitions profondes des systèmes énergétiques, industriels, urbains et terrestres mondiaux qui impliquent : ²

- La décarbonisation complète ou quasi complète de l'énergie et des émissions industrielles de CO₂, et des systèmes d'approvisionnement énergétique à émissions nulles d'ici 2050 au plus tard.

- L'élimination des émissions de CO₂ associées à l'agriculture, à la foresterie et à l'utilisation des terres.
- Des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ dans tous les secteurs.
- L'élimination du CO₂ de l'atmosphère pour neutraliser les émissions résiduelles et, éventuellement, maintenir des émissions nettes négatives qui réduisent le CO₂ cumulé dans l'atmosphère au fil du temps.

En avril 2022, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié la troisième partie de son sixième rapport d'évaluation, *Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique*. Selon le rapport, le dépassement de l'objectif de 1,5 °C fixé dans le cadre de l'accord de Paris est « presque inévitable », car les politiques actuelles entraîneraient un réchauffement de 3,2 °C d'ici 2100. Cela dit, ce dépassement pourrait être temporaire, et les températures pourraient revenir à 1,5 °C d'ici la fin du siècle si les pays cherchent à réduire radicalement leurs émissions de GES au cours de cette décennie.³

Illustration 1 – L'importance d'une trajectoire de 1,5 °C

En 2018, deux ans après la signature de l'Accord de Paris, le GIEC a publié un rapport spécial intitulé *Réchauffement planétaire de 1,5 °C*. Dans ce rapport, le GIEC souligne que les pays doivent limiter le réchauffement à moins de 1,5 °C, car une augmentation de la température mondiale de 2 °C aurait des impacts climatiques catastrophiques (Illustration 1). Bien que les données scientifiques les plus récentes soulignent la nécessité pour les pays et les entreprises de renforcer leurs ambitions climatiques pour s'aligner sur un scénario de 1,5 °C, un long délai s'est écoulé avant que ce changement ne reçoive l'attention et le soutien du public.

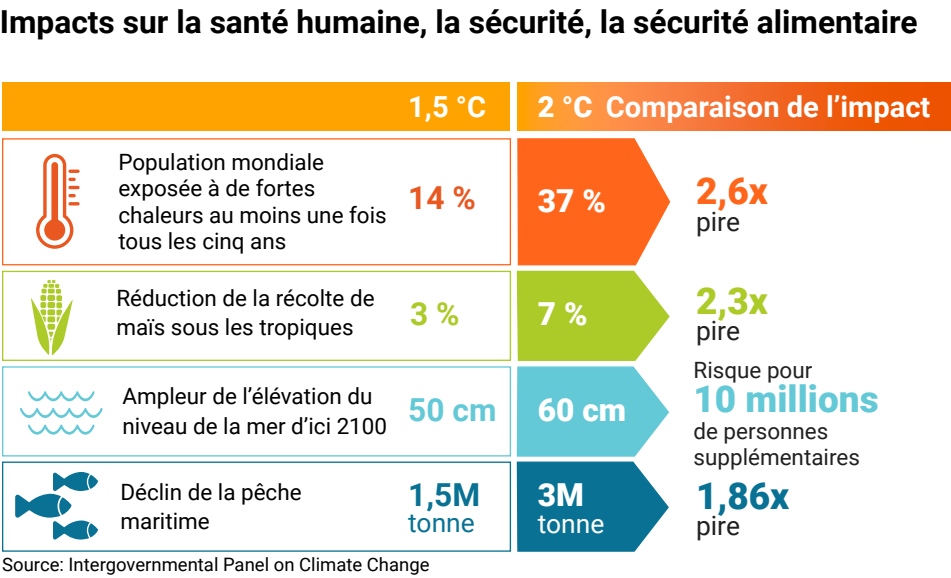


Illustration 1 – Impacts sur la santé et la sécurité humaines d'une augmentation de 1,5 °C (CBC, *How shaving half a degree off global warming targets could lessen the effects of climate change*, october 2018)

2 Science Based Targets initiative (SBTi), *SBTi Corporate Net-Zero Standard*, octobre 2021.

3 Selon le GIEC, le budget carbone alloué offrirait une probabilité de 83 % de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au-delà des niveaux préindustriels. Le budget carbone aligné sur 1,5 °C du SBTi suppose que, dans l'ensemble, les émissions mondiales de 2050 restent dans les limites d'un budget carbone de 500 GT dans l'hypothèse d'une élimination cumulée du CO₂ d'environ 20 à 40 GT d'ici 2050. GIEC, *Changement climatique 2022: atténuation du changement climatique*, novembre 2021.



Le scénario « Net zéro d'ici 2050 » de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit que la demande mondiale de pétrole passera de 100 millions de barils par jour en 2020 à 24 millions de barils par jour en 2050. Pour le Canada, un pays où le pétrole et le gaz en amont et à mi-parcours représentent une part importante⁴ de son PIB global⁵ et de son profil d'émissions de GES, cette évolution de la demande aura des répercussions importantes sur la forme de l'économie du pays.

Selon le GIEC, la réalisation des objectifs en matière de changement climatique nécessitera « des transitions rapides et radicales dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement des terres, de l'urbanisme, des infrastructures (y compris transports et bâtiments) et des systèmes industriels. Ces transitions systémiques sont sans précédent pour ce qui est de leur ampleur, mais pas nécessairement de leur rythme, et supposent des réductions considérables des émissions dans tous les secteurs. »⁶

Il est clair qu'il ne peut plus y avoir de tolérance pour les entreprises qui cherchent à maintenir un cours « habituel » ou à « blanchir » l'impact de leurs activités, laissant les autres acteurs économiques supporter les coûts directs et indirects de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le contexte canadien

En juin 2021, le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* afin d'inscrire dans la législation canadienne l'engagement du Canada en matière de carboneutralité d'ici 2050.

Alignée sur l'Accord de Paris, la loi établit un processus juridiquement contraignant qui oblige le pays à fixer des objectifs de réduction des émissions sur cinq ans, assortis de plans crédibles et fondés sur des données scientifiques pour atteindre chaque objectif.⁷

Conformément à la Loi, le gouvernement du Canada a lancé son *Plan de réduction des émissions pour 2030* avec un objectif NDC amélioré de réduire les émissions à 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Bien que la réalisation de ces réductions représente un défi monumental pour le Canada, ce n'est sans doute pas suffisant. Les évaluations actuelles de l'approche du Canada en matière d'action climatique l'ont jugée « très insuffisante », compatible avec un réchauffement de 4 °C maximum.⁸

4 Statistique Canada, *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, mensuel (x 1 000 000)* (Tableau : 36-10-0434-01).

5 En incluant les activités associées telles que l'ingénierie et la construction pétrolière et gazière, les raffineries et le transport par pipeline, ces secteurs représentent environ 12 % du PIB global du Canada. Statistique Canada, *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, mensuel (x 1 000 000)* (Tableau : 36-10-0434-01).

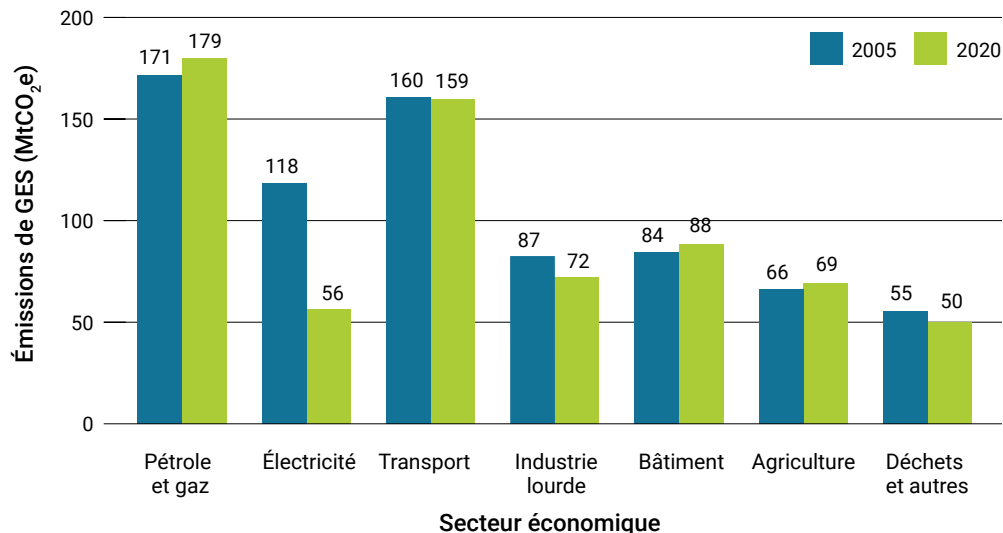
6 GIEC, 2018 : *Résumé à l'intention des décideurs, dans : Rapport spécial : Réchauffement planétaire de 1,5 °C*, octobre 2018.

7 Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, mars 2022.

8 Climate Action Tracker, *Canada*, dernière mise à jour le 15 septembre 2021.

Illustration 2 – Émissions de GES du Canada par secteur

Émissions de GES du Canada par secteur économique en 2005 par rapport à 2020
(Source : Environnement et changement climatique Canada, *Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : sommaire 2022*, juillet 2022)



Le Canada n'a jamais atteint ses objectifs actuels au cours des trois dernières décennies et ne prévoit pas d'atteindre son objectif pour 2030.⁹ Comme on peut le voir à l'illustration 2, les émissions de GES du Canada sont demeurées relativement constantes dans la plupart de ses secteurs économiques, à l'exception de l'électricité, dont les émissions ont considérablement diminué depuis 2005, l'année de référence.

Si l'on examine le rôle du Canada dans la réduction des émissions de carbone selon une approche fondée sur l'équité (ou « *part équitable* »), le constat ne fait qu'empirer. Le Canada est l'un des plus grands « débiteurs climatiques » des autres nations, par habitant, et les

émissions supplémentaires ne font qu'aggraver cette dette. Le Canada n'a pas encore fixé d'objectifs d'émissions territoriaux alignés sur une trajectoire de 1,5 °C, et encore moins fait sa juste part dans l'effort collectif mondial. Il est essentiel de comprendre que ces tendances ne pourront être inversées que si les entreprises opérant à l'intérieur des frontières du Canada (et contribuant à l'inventaire national des émissions du pays) prennent des mesures drastiques pour, au minimum, aligner leurs efforts de décarbonisation sur les objectifs d'émissions territoriaux actuels du Canada. Dans de nombreux cas, les entreprises devront aller au-delà des objectifs du Canada et réduire davantage leurs émissions pour s'aligner sur une trajectoire de 1,5 °C sans émissions nettes.

⁹ Karine Péloffy et Nick Zrinyi, *Canada's Fair Share of Emissions Reductions under the Paris Agreement*, avril 2021.



02

PAC

En quoi consistent les PAC?

Un PAC d'entreprise, qui peut également être appelé plan de transition climatique, est un plan stratégique limité dans le temps décrivant comment une entreprise va modifier son modèle d'entreprise actuel, sa stratégie et ses actions pour s'aligner sur une voie permettant d'atteindre des émissions nettes nulles provenant de l'activité économique, tout en contenant le réchauffement de la planète à moins de 1,5 °C. En d'autres termes, un PAC peut être considéré comme la feuille de route d'une entreprise sur la manière dont elle atteindra le net zéro.

Pour faire face au risque systémique et non couvert du changement climatique, les investisseurs doivent s'assurer que les entreprises dans lesquelles ils investissent sont capables d'ajuster leurs modèles d'entreprise pour s'adapter aux nouvelles opportunités et contraintes imposées par une économie nette zéro. Par conséquent, les investisseurs demandent de plus en plus aux entreprises qui cherchent à attirer et à conserver les capitaux à long terme nécessaires pour financer leur transition vers une économie nette zéro de fournir des informations crédibles et utiles à la prise de décision

quant à leur capacité à gérer les risques climatiques et à tirer parti des opportunités liées au climat lorsqu'elles se présentent.¹⁰

Les PAC peuvent, s'ils sont élaborés correctement, fournir aux investisseurs des informations utiles à la prise de décision pour les aider à orienter leurs choix d'allocation de capital et d'investissement, à optimiser les stratégies d'engagement, à éclairer les décisions de vote lors des assemblées générales annuelles et à alimenter les efforts d'alignement du portefeuille à faible émission de carbone de l'investisseur lui-même.

¹⁰ Investor Group on [Climate Change, Corporate Climate Transition Plans: A Guide to Investor Expectations](#), mars 2022, p. 3.

Tableau 1 – Exemples de sujets liés au climat que les entreprises doivent divulguer parallèlement à leurs plans d'action pour le climat

SUJET	EXEMPLE
Gouvernance	- Structures, rôles et responsabilités en matière de surveillance du climat - Compétences et expertises spécifiques au climat dans les plus hauts niveaux de l'organisation - Rémunération des dirigeants alignée sur le PAC de l'entreprise
Politiques d'entreprise liées à la transition	- Transition juste (par exemple, politiques visant à impliquer les travailleurs et les communautés touchés par l'élimination progressive des combustibles fossiles) - Exclusion du financement des combustibles fossiles (par exemple, pas de nouveaux projets d'exploration des combustibles fossiles au-delà de ceux déjà sanctionnés d'ici à la fin de 2022) - Droits des autochtones (par exemple, l'évaluation et l'atténuation des impacts spécifiques sur les communautés et les entreprises autochtones)
Alignement du lobbying politique	- Politiques de lobbying alignées sur les efforts de décarbonisation d'une entreprise - Divulgaration complète des efforts de lobbying directs et indirects sur les réglementations et les politiques liées au climat

Résumé des attentes des investisseurs

La forme et la structure d'un PAC peuvent varier. Toutefois, pour être considéré comme utile à la prise de décision, il doit fournir aux investisseurs un aperçu des aspects suivants de l'approche d'une entreprise en matière de gestion des risques et des opportunités climatiques :

1. Si l'entreprise a fixé un objectif de réduction des émissions et, le cas échéant, si cet objectif est aligné sur la voie de décarbonisation la plus ambitieuse à 1,5 °C dont dispose l'entreprise.
2. Si le modèle commercial actuel de l'entreprise (y compris les produits et services, le marché cible et les coûts prévus) est aligné sur ses objectifs de réduction des émissions.
3. Les approches spécifiques qu'une entreprise a l'intention d'adopter pour remédier à tout désalignement des objectifs ou du modèle d'affaires.

Principes directeurs

Comme point de départ pour analyser et évaluer efficacement le PAC d'une entreprise, les investisseurs s'attendent à ce que les exigences de base suivantes soient respectées en ce qui

concerne l'approche de l'entreprise en matière de risques et d'opportunités climatiques :

1. Fixer des **objectifs** intermédiaires (avant 2030) et à long terme (au plus tard en 2050) qui sont complets, quantitatifs et fondés sur des données scientifiques pour l'ensemble des niveaux d'émissions matériels, dans le cadre d'une trajectoire de décarbonisation à 1,5 °C.
2. Formuler une **stratégie robuste** pour atteindre les objectifs de réduction des émissions dans un délai précis, en veillant à ce que les impacts quantifiables soient divulgués et que les engagements en matière d'investissements (dépenses en capital) soient alignés.
3. Fournir une ventilation détaillée des **activités prévues** pour atteindre ses objectifs, avec une hiérarchie d'atténuation des émissions axée sur des actions concrètes et immédiates qui diminuent les émissions absolues tout au long de sa chaîne de valeur.
4. Fournir des **informations annuelles transparentes** sur les progrès et l'impact qui sont examinées et vérifiées de manière indépendante par une partie externe.

Bien que cette note d'information se concentre sur les aspects de réduction des émissions des PAC d'entreprise, il est important de noter qu'un plan de décarbonisation robuste ne sera pas suffisant sans la mise en place de structures de gouvernance et de gestion appropriées. Par conséquent, les investisseurs doivent s'attendre à ce que les entreprises divulguent une multitude d'informations sur des sujets liés au climat, tels que la gouvernance, les politiques d'entreprise liées à la transition et l'alignement du lobbying politique (Tableau 1).



03

Éléments clés

Résumé des attentes des investisseurs en matière
de plans d'action climatique crédibles

1 – OBJECTIFS	
1.1 Ambition net zéro	• L'entreprise s'est fixé comme objectif d'atteindre des émissions de GES nettes nulles, avec une date d'échéance fixée par rapport à une trajectoire de décarbonisation de 1,5 °C basée sur la science et spécifique au secteur.
1.2 Objectifs intermédiaires	• L'entreprise a fixé des objectifs provisoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur 1,5 °C, fondés sur des données scientifiques, pour 2030 ou plus tôt.
1.3 Méthodologie des objectifs	• L'entreprise a fixé des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science, en valeur absolue ou en intensité.
	• L'entreprise a fixé des objectifs à l'échelle de l'organisation, incluant toutes les émissions de niveaux 1 et 2 ainsi que toutes les émissions de niveau 3 pertinentes.
	• L'année de référence de l'entreprise, ses émissions et la méthodologie utilisée pour fixer les objectifs reflètent le mieux le profil typique des émissions de GES de la compagnie.
1.4 Alignement et vérification des objectifs	• L'entreprise a reçu la confirmation d'une tierce partie attestant que ses objectifs de réduction des émissions à court et à long terme sont alignés sur les voies de décarbonisation sectorielles ou mondiales applicables au scénario de 1,5 °C.

2- STRATÉGIE

2.1 Analyse des scénarios climatiques	L'entreprise a effectué une analyse des scénarios climatiques, y compris un scénario de 1,5 °C, qui identifie les principaux risques et opportunités climatiques et qui divulgue les hypothèses et estimations utilisées.
2.2 Plan financier	L'entreprise présente un plan financier limité dans le temps (3 à 5 ans) décrivant comment les futures dépenses en capital soutiennent une voie de décarbonisation de 1,5 °C.
2.3 Plan d'affaires	- L'entreprise décrit comment sa stratégie commerciale évoluera pour s'aligner sur un scénario de 1,5 °C. - L'entreprise a élaboré un échéancier ou une feuille de route décrivant la manière dont elle prévoit d'atteindre son ambition «net zéro», y compris l'impact estimé des émissions associées à chaque étape ou activité et la manière dont son modèle d'entreprise doit évoluer pour atteindre ses objectifs.

3 - MESURES PRISES

3.1 Opérations et production	Les initiatives actuelles et prévues de l'entreprise pour décarboniser les opérations directes et la production, y compris une estimation de la réduction totale des émissions pour chaque initiative.
3.2 Produits et services verts	Les produits et services actuels et planifiés de l'entreprise qui soutiennent ou rendent moins risquée la transition vers une consommation à zéro émission nette, y compris une estimation de la réduction totale des émissions grâce aux changements planifiés.
3.3 Chaîne de valeur	Les activités d'engagement actuelles et prévues de l'entreprise avec les parties prenantes de la chaîne de valeur pour soutenir le développement et la mise en œuvre des plans de transition, y compris une estimation de la réduction totale des émissions attendue de ces activités.
3.4 Compensations, crédits et autres technologies	L'entreprise décrit sa hiérarchie en matière d'atténuation des émissions et sa dépendance à l'égard des compensations de carbone, des crédits et des technologies non éprouvées ou non disponibles sur le plan commercial.

4 – RAPPORTS

4.1 Indicateurs clés de performance en matière de gaz à effet de serre	L'entreprise définit ses émissions brutes de gaz à effet de serre (niveaux 1, 2 et 3) et d'autres indicateurs clés liés au climat, et en rend compte chaque année, afin de comparer les performances et les progrès d'une année sur l'autre par rapport aux données de référence.
4.2 Vérification des émissions par un tiers	L'entreprise a reçu une certification d'un tiers pour son inventaire des émissions de GES.

1 – Objectifs

1 – OBJECTIFS	
1.1 Ambition net zéro	L'entreprise s'est fixé comme objectif d'atteindre des émissions de GES nettes nulles, avec une date d'échéance fixée par rapport à une trajectoire de décarbonisation de 1,5 °C basée sur la science et spécifique au secteur.
1.2 Objectifs intermédiaires	L'entreprise a fixé des objectifs provisoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur 1,5 °C, fondés sur des données scientifiques, pour 2030 ou plus tôt.
1.3 Méthodologie des objectifs	L'entreprise a fixé des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science, en valeur absolue ou en intensité.
	L'entreprise a fixé des objectifs à l'échelle de l'organisation, incluant toutes les émissions de niveaux 1 et 2 ainsi que toutes les émissions de niveau 3 pertinentes.
	L'année de référence de l'entreprise, ses émissions et la méthodologie utilisée pour fixer les objectifs reflètent le mieux le profil typique des émissions de GES de la compagnie.
1.4 Alignement et vérification des objectifs	L'entreprise a reçu la confirmation d'une tierce partie attestant que ses objectifs de réduction des émissions à court et à long terme sont alignés sur les voies de décarbonisation sectorielles ou mondiales applicables au scénario de 1,5 °C.

1.1 Ambition « net zéro »

Pour commencer, **les entreprises devraient se fixer comme objectif de parvenir à des émissions nettes nulles sur l'ensemble de leur chaîne de valeur (niveaux 1 à 3), avec une date butoir fixée en fonction d'une trajectoire de décarbonisation de 1,5 °C fondée sur des données scientifiques et spécifique à chaque secteur**. Le plus souvent, il s'agira d'une ambition déclarée de parvenir à des émissions de GES nettes nulles d'ici 2050 au plus tard.¹¹

Ambitions « net zéro » ou « neutralité carbone »?

Bien que souvent utilisés de manière interchangeable, les termes « net zéro » et « neutralité carbone » ont des significations et des implications très différentes. Alors que le « net zéro » décrit **une situation où les émissions anthropiques de GES sont équilibrées par les absorptions anthropiques**, la « neutralité carbone » décrit une situation où **seules les émissions de CO₂ sont compensées par les absorptions correspondantes de CO₂**.¹² Le Tableau 2 met en évidence les principales différences entre les deux termes. Alors que les entreprises continuent de fixer des objectifs et des engagements en matière de climat, il est important que les investisseurs demandent des éclaircissements sur la manière dont les entreprises définissent leurs engagements en matière d'émissions nettes nulles ou neutres en carbone, ainsi que sur les niveaux d'émissions couverts par leurs engagements.

Tableau 2 – Principales différences entre les allégations de « net zéro » et de « neutralité carbone »

NET ZÉRO	NEUTRALITÉ CARBONE
- Comprend toutes les émissions de GES couvertes par l'Accord de Paris - Priorise les activités selon une hiérarchie d'atténuation des émissions pour réduire les émissions conformément à ce que la science exige pour limiter le réchauffement à 1,5 °C	- Couvre les émissions de CO₂ mais peut ne pas couvrir les autres émissions de GES - Peut être atteint par l'achat de compensations de carbone¹³ sans réduction substantielle des émissions absolues dans un premier temps - Ne s'aligne pas sur la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C puisque des réductions importantes des émissions ne sont pas réalisées

¹¹ Bien que 2050 est considéré comme la trajectoire naturelle pour atteindre des émissions nettes nulles dans la plupart des secteurs, comme l'indique le rapport *Net Zero by 2050* de l'AIE (mai 2021), il est toutefois largement admis que certains secteurs peuvent être en mesure d'atteindre des émissions nettes nulles plus tôt. Par exemple, les entreprises du secteur des services publics devraient atteindre le niveau net zéro d'ici 2035 (p. 117).

¹² GIEC, *Annexe I : Glossaire, dans : Rapport spécial : Réchauffement planétaire de 1,5 °C*, octobre 2018.

¹³ Voir l'Annexe B pour plus de détails.

1.2 Objectifs intermédiaires

Si l'ambition d'atteindre un niveau net zéro d'ici 2050 au plus tard montre que les entreprises s'engagent à réduire leurs émissions pour limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 1,5 °C, au rythme actuel des émissions de GES de la société, le budget carbone mondial nécessaire pour avoir une chance de limiter le réchauffement planétaire à moins de 1,5 °C sera épuisé d'ici 2030. La trajectoire de la décarbonisation est aussi importante que sa destination, ce qui signifie qu'une ambition d'atteindre le **net zéro n'est crédible que si elle est associée à des objectifs intermédiaires visant une décarbonisation significative d'ici 2030 ou avant.**

1.3 Méthodologie des objectifs

Intensité vs Absolu

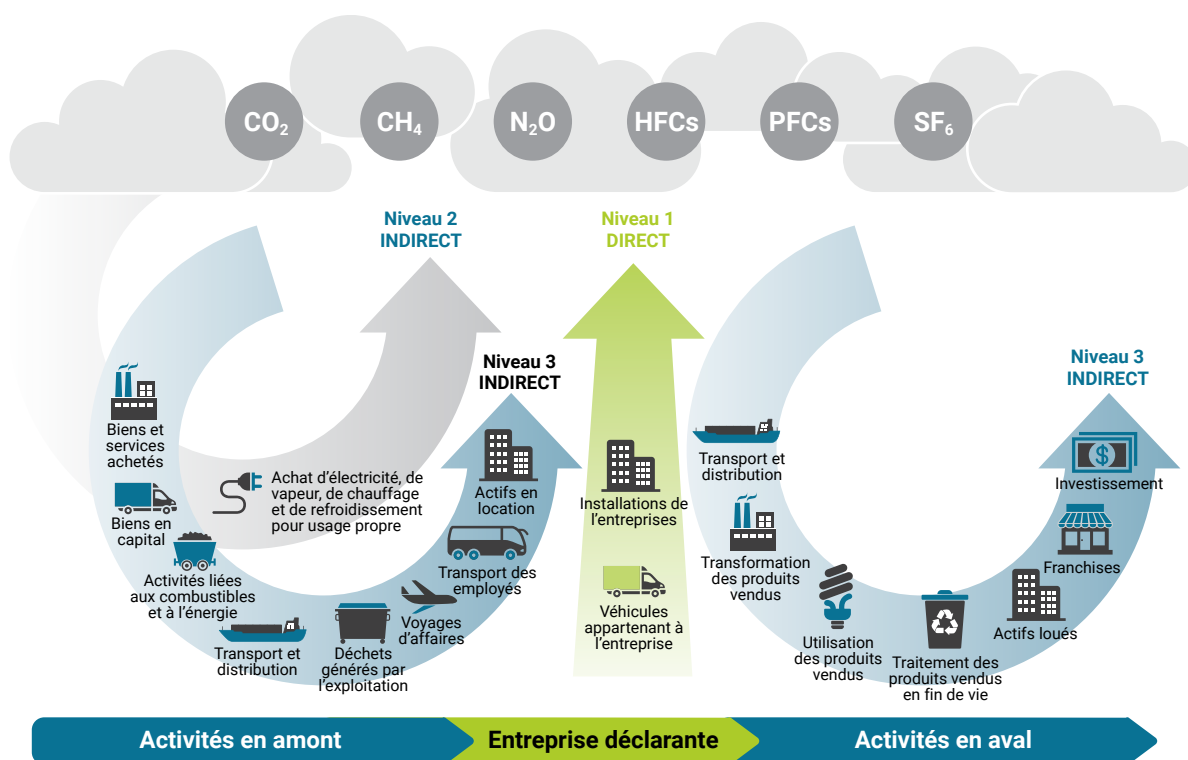
En fin de compte, ce sont les émissions absolues émises par l'activité humaine qui épuiseront le budget carbone de la planète. C'est pourquoi les émissions absolues de GES sont souvent considérées comme « la mesure la plus pertinente du rendement des émissions pour

évaluer la contribution d'une entreprise au réchauffement climatique ». ¹⁴ Tout objectif de réduction exprimé sur le plan de l'intensité des émissions qui ne se traduit pas également par une réduction des émissions absolues sera considéré comme incompatible avec une trajectoire de 1,5 °C. En d'autres termes, les objectifs d'intensité des émissions ne sont acceptables que si l'entreprise divulgue également l'impact attendu de son objectif d'intensité en termes absolus. ¹⁵

Champs d'application et limites

Les entreprises devront fixer des objectifs de réduction des émissions au niveau organisationnel, y compris (dans la mesure du possible) toutes les émissions de niveau 1 et 2 ainsi que toutes les émissions de niveau 3 pertinentes. La pertinence de la catégorie du niveau 3 doit être déterminée conformément aux normes établies par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol), qui a défini 15 catégories générales de types d'émissions pouvant être générées par une entreprise, mais qui n'entrent pas dans le profil des émissions directes ou indirectes de l'entreprise (Illustration 3).

Illustration 3 – Aperçu des niveaux et des émissions dans la chaîne de valeur



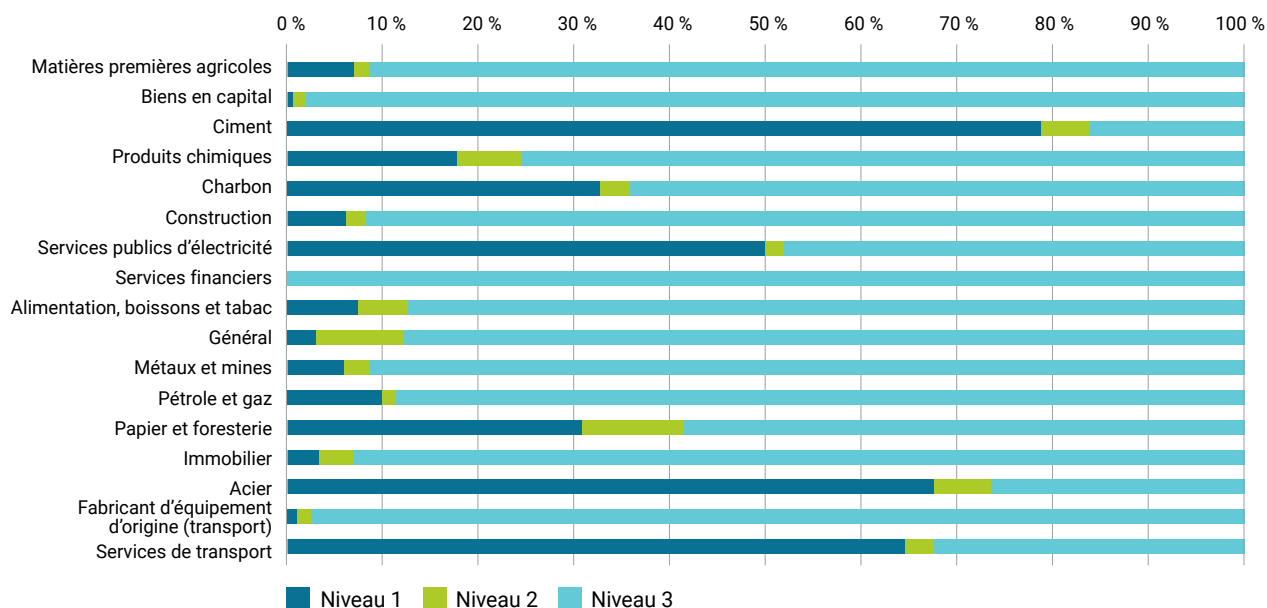
(Source: GHG Protocol, *Corporate Value Chain (Scope 3) Standard*, septembre 2011)

14 Assessing low-Carbon Transition, *Sector Methodology: Oil & Gas*, février 2021, p. 46.

15 Investor Group on Climate Change, *Corporate Climate Transition Plans: A Guide to Investor Expectations*, mars 2022, p. 7.

Illustration 4 – Proportion des émissions de niveau 3 par secteur

Émissions de niveau 1, 2 et 3 par secteur



(Source: CDP, *CDP Technical Note: Relevance of Scope 3 Categories by Sector*, avril 2022)

Pour certaines entreprises, la matérialité d'une catégorie particulière d'émissions de niveau 3 sera tout à fait claire, comme l'utilisation de produits vendus (catégorie 11) pour le secteur du pétrole et du gaz, qui représentent environ 81 % des émissions totales de ce secteur¹⁶, tandis que d'autres peuvent l'être moins. L'initiative Science Based Targets (SBTi) exige que l'entreprise fixe un objectif pour le niveau 3 lorsque ses émissions de niveau 3 (toutes catégories confondues) représentent 40 % ou plus de son profil d'émissions total (niveau 1, 2 et 3).¹⁷ L'illustration 4 présente un résumé préparé par CDP Worldwide de la proportion des émissions de niveau 3 par secteur (basé en partie sur les réponses).

Base de référence des objectifs

S'il n'appartient pas aux investisseurs de prescrire les décisions méthodologiques relatives aux bases de référence des objectifs, toutes les années ne peuvent pas être considérées comme « typiques » du point de vue de l'économie ou des émissions, comme l'a démontré la pandémie de COVID-19. **Les entreprises doivent s'assurer que l'année de référence choisie pour leurs objectifs reste cohérente et qu'elle est représentative du profil**

d'émissions de GES typique de la compagnie.¹⁸ Par exemple, les entreprises doivent éviter d'utiliser des années trop éloignées dans le passé pour être considérées comme pertinentes ou des années de référence anormales où les émissions étaient disproportionnellement élevées ou faibles en fonction de facteurs étrangers, comme ce fut le cas en 2020 pour de nombreuses organisations à la suite de la COVID-19.

1.4 Alignement et vérification des objectifs

Afin d'accroître la crédibilité des objectifs de réduction des émissions climatiques des entreprises, **ces dernières doivent s'assurer que leurs objectifs s'alignent sur les voies de décarbonisation sectorielles ou mondiales pertinentes à 1,5 °C et demander une vérification par une tierce partie (par exemple, SBTi).**

Pour que le PAC soit complet et crédible, il faut que les entreprises maîtrisent parfaitement les risques et les occasions liés au climat que présentent certaines voies de transition, ainsi que les implications financières et stratégiques associées sur leurs activités. Les investisseurs ont besoin de connaître les effets que les

¹⁶ CDP Worldwide, *CDP Technical Note: Relevance of Scope 3 Categories by Sector*, avril 2022, p. 37.

¹⁷ SBTi, *SBTi Criteria and Recommendations*, octobre 2021.

¹⁸ Voir le chapitre 5 de la *norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise* (2015) du Protocole des GES pour plus d'informations sur la façon dont les entreprises devraient définir leur année de référence.

2 – Stratégie

2- STRATÉGIE	
2.1 Analyse des scénarios climatiques	• L'entreprise a effectué une analyse des scénarios climatiques, y compris un scénario de 1,5 °C, qui identifie les principaux risques et opportunités climatiques et qui divulgue les hypothèses et estimations utilisées.
2.2 Plan financier	• L'entreprise présente un plan financier limité dans le temps (3 à 5 ans) décrivant comment les futures dépenses en capital soutiennent une voie de décarbonisation de 1,5 °C.
2.3 Plan d'affaires	• L'entreprise décrit comment sa stratégie commerciale évoluera pour s'aligner sur un scénario de 1,5 °C.
	• L'entreprise a élaboré un échéancier ou une feuille de route décrivant la manière dont elle prévoit d'atteindre son ambition «net zéro», y compris l'impact estimé des émissions associées à chaque étape ou activité et la manière dont son modèle d'entreprise doit évoluer pour atteindre ses objectifs.

risques et occasions significatifs liés au climat ont sur la stratégie et la prise de décision d'une entreprise. Cela signifie qu'il faut être capable de comprendre la résilience de la stratégie d'une entreprise (y compris ses dépenses en capital prévues et son modèle économique) face aux risques importants liés au climat, aux occasions et aux incertitudes connexes que l'entreprise a identifiés.¹⁹

2.1 Analyse des scénarios climatiques

L'analyse des scénarios climatiques est un outil essentiel qui permet aux entreprises d'évaluer et de tester correctement leurs modèles d'entreprise par rapport aux impacts très divers du changement climatique. Elle facilite la prise de décision dans des conditions complexes et changeantes et permet de guider les entreprises à travers une exploration structurée des différentes occasions liées au climat et des avenir alternatifs possibles.²⁰

Dans le cadre d'une analyse de scénario, **les entreprises doivent divulguer les scénarios analysés, les paramètres testés et les hypothèses sous-jacentes de chaque scénario concernant la manière dont une voie particulière pourrait se développer.** Bien que les scénarios choisis puissent varier, les investisseurs doivent s'attendre à ce qu'une analyse crédible contienne au moins trois scénarios disponibles publiquement (1,5 °C, politiques actuelles et >2 °C) en rapport avec le modèle économique de l'entreprise.²¹ Les scénarios qui se concentrent sur

des horizons temporels plus courts et qui intègrent des changements politiques, météorologiques et comportementaux perturbateurs donnent un aperçu des principaux facteurs d'incertitude dans le monde réel. Les hypothèses comprennent l'émergence et le déploiement de technologies clés, les développements anticipés des politiques, et les changements de variables clés telles que le prix du carbone, le mix énergétique et les prix des matières premières.²²

La transition vers un monde à faible émission de carbone nécessitera des changements transformateurs au niveau sectoriel dans les méthodes de production, de vente, de transport et d'utilisation des biens et des services, ce qui impliquera des interactions entre et parmi plusieurs acteurs, notamment les entreprises, les consommateurs, les décideurs politiques, les innovateurs et les groupes de la société civile.²³ À mesure que la transition vers une économie à faible intensité de carbone s'accélère, les stratégies, les motivations et les ressources dont disposent ces acteurs vont changer et évoluer de manière imprévisible. En fin de compte, le véritable intérêt d'une analyse de scénario climatique n'est pas de parvenir à avoir une vision complète de l'avenir, mais plutôt de développer les capacités et les outils d'analyse nécessaires pour accroître la capacité interne d'une organisation à gérer les incertitudes spécifiques engendrées par le changement climatique (Illustration 5).²⁴

19 International Financial Reporting Standards Foundation, *Exposure Draft: Climate-Related Disclosures*, International Sustainability Standards Board, mars 2022.

20 Alliance Manchester Business School and Financial Reporting Council, *Climate Scenario Analysis: Current Practice and Disclosure Trends*, octobre 2021.

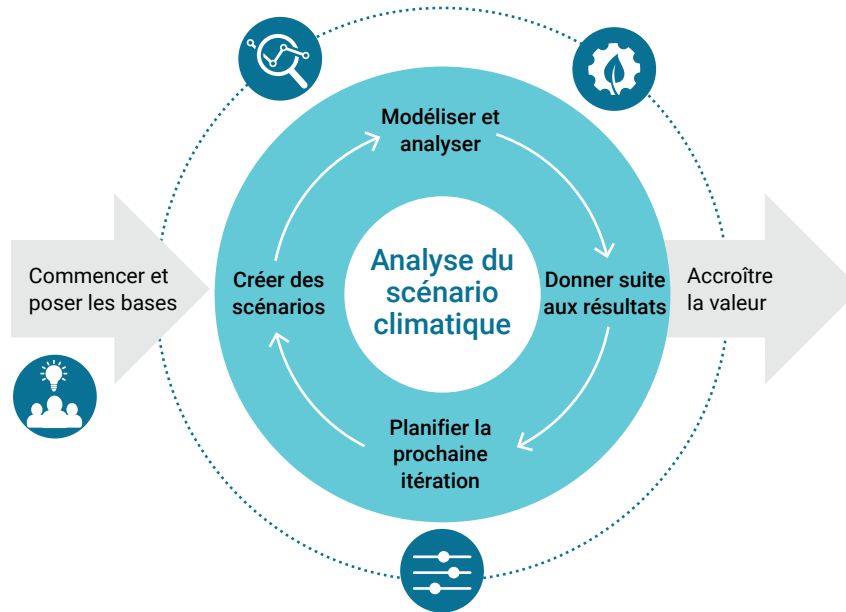
21 Les scénarios crédibles comprennent ceux mentionnés dans les documents suivants : World Business Council for Sustainable Development, *Technical Documentation: Climate Scenario Catalogue*, mars 2022, p. 9 à 14; Task Force on Climate-related Financial Disclosures, *Technical Supplement: The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-Related Risks and Opportunities*, juin 2017, p. 17 à 19 et 21 à 23.

22 Task Force on Climate-related Financial Disclosures, *The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-Related Risks and Opportunities*.

23 David G. Victor, Frank W. Geels et Simon Sharpe, *Accelerating the Low Carbon Transition: The Case for Stronger, More Targeted and Coordinated International Action*, novembre 2019.

24 Alliance Manchester Business School and Financial Reporting Council, *Climate Scenario Analysis: Current Practice and Disclosure Trends*, octobre 2021, p. 36.

Illustration 5 – Phases courantes de l'analyse de scénarios



(Source: FRC, *Climate Scenario Analysis: Current Practice and Disclosure Trends*, 2021)

2.2 Plan financier

Pour que les entreprises puissent se décarboniser dans le cadre d'une trajectoire à 1,5 °C, elles doivent quantifier les impacts financiers que la prise en compte des risques climatiques aura sur leurs activités. **Cela signifie qu'il faut s'assurer que les dépenses en capital prévues pour les efforts de décarbonisation sont suffisantes pour soutenir les plans d'affaires en évolution (Section 2.3) et réaliser les activités prévues (Section 3).**

Dans le **secteur de l'énergie**, par exemple, dans un scénario de réduction nette à zéro, les producteurs de pétrole et de gaz auront besoin d'une stratégie de diversification vers des technologies à émissions nulles²⁵ et devraient donc s'engager dans la recherche et le développement (R&D) nécessaires aux technologies futures, tout en veillant à ce qu'aucun investissement futur dans les actifs immobilisés ne soit échoué par la suite.²⁶ L'Institutional Investors Group on Climate Change fournit les « indicateurs » suivants concernant les dépenses de R&D prévues par une entreprise dans le secteur du pétrole et du gaz :²⁷

- Se diversifier dans de nouveaux secteurs d'activité et dans les énergies renouvelables.
- Travailler avec les clients par le biais des chaînes de valeur pour remodeler la demande de pétrole et de gaz.
- Offrir des solutions pour réduire les émissions.
- Cesser l'exploration et réduire les actifs existants pour rendre de l'argent aux investisseurs.



25 Voir : Jan Vandermosten, *WWF Resource Guide for Asset Owners: Selecting, Appointing and Monitoring Your Investment Manager*, juin 2021; Investor Group on Climate Change, *Corporate Climate Transition Plans: A Guide to Investor Expectations*, mars 2022, principe 2.6

26 Children's Investment Fund Foundation, *Essential Components of a Corporate Climate Action Plan*, juillet 2021, p. 13.

27 Institutional Investors Group on Climate Change, *Net Zero Standard for Oil and Gas*, septembre 2021.

Pour le **secteur des services publics**, la World Benchmarking Alliance a estimé que les entreprises de services publics doivent consacrer plus de 78 % de leurs dépenses d'investissement dans la production d'électricité à faible émission de carbone pour s'aligner pleinement sur une trajectoire de 1,5 °C.²⁸ En outre, au moins 5 % des dépenses d'investissement globales devraient être investies dans l'innovation à faible émission de carbone. Pour démontrer cet alignement, les entreprises devraient également divulguer un budget de dépenses d'investissement sur trois à cinq ans pour les déploiements d'énergies renouvelables.²⁹ L'Investor Group on Climate Change présente les caractéristiques suivantes d'un plan de dépenses en capital « aligné sur la norme 1,5 °C » pour le secteur des services publics :

- Les entreprises de services publics ne devraient pas investir dans une nouvelle production de charbon.
- Les entreprises devraient s'assurer que toute nouvelle production de gaz naturel sera nette zéro d'ici 2035 ou 2040.
- Les entreprises doivent fournir des détails sur les investissements prévus et réels dans le captage et le stockage du carbone/l'utilisation et le stockage du carbone (CSC/CUSC) et s'engager à déployer le CSC/CUSC pour réduire les émissions de toute production résiduelle de combustibles fossiles encore en activité après 2040 (2035 dans les économies avancées).
- Les entreprises doivent divulguer un budget quinquennal de dépenses d'investissement pour le déploiement des énergies renouvelables.
- Le cas échéant, les entreprises doivent divulguer un budget quinquennal pour l'infrastructure du réseau.



2.3 Plan d'affaires

Puisque les risques physiques et de transition liés au changement climatique entraînent des changements dans la demande du marché et la nécessité de créer de nouveaux secteurs d'activité, les entreprises devront modifier leurs dépenses en capital, anticiper des dépenses opérationnelles nouvelles ou en hausse, et élaborer des plans pour accélérer la recherche et le développement dans le domaine des technologies à faible émission de carbone.³⁰ Alors qu'une analyse de scénario climatique identifie les risques et les opportunités que l'entreprise doit anticiper, le plan d'affaires décrit comment l'entreprise prévoit d'intégrer et d'agir en fonction des résultats de son analyse.

Bien que non exhaustifs, **les plans d'affaires de l'entreprise doivent décrire, au minimum, les éléments suivants :**

1. **Comment la stratégie commerciale de l'entreprise évoluera et s'adaptera à un avenir marqué par**

le changement climatique. Dans le cadre d'un PAC crédible, les entreprises doivent décrire comment elles prévoient d'intégrer les résultats de leur analyse de scénario dans leur stratégie commerciale de base. Il s'agit notamment d'indiquer comment l'entreprise tolérera les perturbations, s'adaptera aux changements et se développera dans le cadre de différents scénarios climatiques.³¹ Par exemple, les entreprises des secteurs à fortes émissions peuvent décrire leur plan de gestion des actifs hérités, ou la manière dont leur stratégie commerciale va passer du stade des activités à forte intensité de carbone à celui des activités qui soutiennent une économie à faible émission de carbone.

2. **Un échéancier ou une feuille de route indiquant comment l'entreprise prévoit de réduire ses émissions en fonction d'une trajectoire de 1,5 °C, y compris l'impact absolu estimé sur les émissions et les horizons temporels définis associés à chaque initiative actuelle ou prévue.**³² Reportez-vous à la section 3 pour plus de détails.

28 Le Groupe d'investisseurs sur le changement climatique a suggéré un budget de dépenses d'investissement prévisionnel sur au moins trois ans. Investor Group on Climate Change, *Corporate Climate Transition Plans: A Guide to Investor Expectations*, mars 2022, principe 4.3.

29 Le Groupe d'investisseurs sur le changement climatique a suggéré un budget de dépenses d'investissement prévisionnel sur au moins trois ans. Investor Group on Climate Change, *Corporate Climate Transition Plans: A Guide to Investor Expectations*, mars 2022, principe 4.3.

30 International Financial Reporting Standards Foundation, *Exposure Draft: Climate-Related Disclosures*, International Sustainability Standards Board, mars 2022, p. 36.

31 Task Force on Climate-related Financial Disclosures, *Guidance on Scenario Analysis for Non-Financial Companies*, octobre 2020, p. 58.

32 Task Force on Climate-related Financial Disclosures, *Guidance on Scenario Analysis for Non-Financial Companies*, octobre 2020, p. 47.

3 – Actions

3 - MESURES PRISES	
3.1 Opérations et production	Les initiatives actuelles et prévues de l'entreprise pour décarboniser les opérations directes et la production, y compris une estimation de la réduction totale des émissions pour chaque initiative.
3.2 Produits et services verts	Les produits et services actuels et planifiés de l'entreprise qui soutiennent ou rendent moins risquée la transition vers une consommation à zéro émission nette, y compris une estimation de la réduction totale des émissions grâce aux changements planifiés.
3.3 Chaîne de valeur	Les activités d'engagement actuelles et prévues de l'entreprise avec les parties prenantes de la chaîne de valeur pour soutenir le développement et la mise en œuvre des plans de transition, y compris une estimation de la réduction totale des émissions attendue de ces activités.
3.4 Compensations, crédits et autres technologies	L'entreprise décrit sa hiérarchie en matière d'atténuation des émissions et sa dépendance à l'égard des compensations de carbone, des crédits et des technologies non éprouvées ou non disponibles sur le plan commercial.

Dans le cadre de leur plan d'affaires, les entreprises doivent présenter les possibilités de réduire leurs sources d'émissions de GES les plus importantes grâce à une approche bien structurée qui **donne la priorité à la réduction des émissions absolues tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise en éliminant, en réduisant et en remplaçant les sources d'émissions de GES importantes**. Cet objectif peut être atteint en réduisant les émissions directes des opérations et de la production de l'entreprise (section 3.1), en augmentant le portefeuille de produits et de services écologiques de l'entreprise (section 3.2) et en s'engageant auprès des parties prenantes de sa chaîne de valeur (section 3.3).

Pour les émissions qui ne peuvent être éliminées, réduites ou substituées, les entreprises peuvent être amenées à utiliser l'ensemble ou une combinaison des actions suivantes pour atteindre des émissions de GES nettes nulles : compensations carbone, crédits carbone et technologies non éprouvées ou non disponibles commercialement (section 3.4). Bien que ces outils jouent un rôle dans la transition vers une économie à faible émission de carbone, **il est important de noter que les entreprises doivent éviter de s'en servir comme principal moteur de la décarbonisation, et que toute réduction des émissions résultant de ces mesures doit être exclue de la comptabilité des GES de l'entreprise pour éviter un double comptage**.³³ En fin de compte, ces mesures ne visent que les entreprises dont les émissions sont

« difficiles à réduire », c'est-à-dire les émissions dont le coût est actuellement prohibitif ou qu'il est impossible de réduire avec les technologies de réduction existantes.³⁴

3.1 Opérations et production

Les entreprises doivent décrire les mesures qu'elles prennent et prévoient de prendre pour réduire les émissions de niveaux 1 et 2 provenant de leurs opérations directes et de leur production, en incluant des chiffres concrets reflétant l'impact de ces mesures sur la réduction de leurs émissions globales de GES.³⁵ En d'autres termes, les entreprises doivent décrire, avec le plus de clarté possible, les mesures qu'elles prendront pour gérer leurs activités à forte intensité de carbone, d'énergie et d'eau. Il s'agit par exemple d'introduire des systèmes de gestion à haut rendement énergétique dans les usines et les bâtiments de l'entreprise, de s'approvisionner en énergie à faible teneur en carbone par le biais de la production renouvelable ou de contrats d'achat d'électricité, et de décarboniser les flottes de transport.³⁶

3.2 Produits et services verts

Les entreprises doivent présenter des plans visant à accroître leur portefeuille de produits et de services à faible intensité de carbone, ainsi que l'impact de cette transition sur les émissions. Les entreprises doivent non seulement

³³ Voir l'Annexe B pour de plus amples renseignements. Thierry Philipponnat, *The Problem Lies in the Net: How Finance Can Contribute to Making the World Reach Its Greenhouse Gas Net-Zero Target*, Finance Watch, juin 2022; SBTi, *Getting Started Guide for the SBTi Net-Zero Standard*, avril 2022; Compensate, *What Is Double Counting and Why Is It Such a Big Deal?*, 29 avril 2021.

³⁴ Les exemples incluent les industries lourdes (par exemple, le ciment, l'acier, les produits chimiques) et le transport lourd (par exemple, le camionnage, la navigation, l'aviation). Voir : Energy Transitions Commission, *Mission Possible: Reaching Net-Zero Carbon Emissions from Harder-to-Abate Sectors*, novembre 2018.

³⁵ Task Force on Climate-related Financial Disclosures, *Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans*, octobre 2021, p. 42.

³⁶ Children's Investment Fund Foundation, *Essential Components of a Corporate Climate Action Plan*, juillet 2021, p. 12.

évoquer les produits ou services prévus qu'elles considèrent comme « verts », mais aussi fournir des détails sur la part de leur gamme de produits que ces produits ou services sont censés représenter et sur les réductions d'émissions associées obtenues.

La taxonomie de la finance durable, un outil qui a émergé dans de multiples juridictions à travers le monde pour aider les investisseurs à identifier les activités durables, est définie au sens large comme un « ensemble de critères qui peuvent servir de base pour évaluer si, et dans quelle mesure, un actif financier peut soutenir des objectifs de durabilité donnés ».³⁷ Ces types d'outils peuvent servir de guides utiles aux entreprises qui cherchent à répertorier les activités et les produits de leur portefeuille qui peuvent

contribuer à atteindre des objectifs de décarbonisation plus larges.

Puisque la cohérence réglementaire reste difficile à atteindre en l'absence d'une taxonomie mondiale unifiée, les entreprises ont tout intérêt à adopter le langage et les principes des taxonomies les plus pertinentes pour leurs activités lorsqu'elles développent leur gamme de produits verts. Par exemple, le Group on Climate Change et le Institutional Investors Group on Climate Change ont tous deux suggéré que les entreprises utilisent une taxonomie verte pertinente au niveau régional pour déterminer le nombre de produits et d'activités verts dans leurs opérations.

UNE MISE EN GARDE – LE GAZ NATUREL EN TANT QUE PRODUIT « VERT »

Dans la définition de ce qui doit ou non être considéré comme un produit « vert » pour le secteur de l'énergie, l'inclusion de l'infrastructure du gaz naturel dans certaines taxonomies et cadres de travail dans le monde a suscité une importante controverse, et ce, pour une bonne raison.

Le gaz naturel est souvent décrit comme une alternative plus respectueuse du climat que le charbon, avec un impact négatif sur le climat plus faible que celui des autres combustibles fossiles. Toutefois, l'avantage du gaz naturel sur le charbon sur le plan des émissions de GES devient marginal si environ 3,2 % à 3,4 % du gaz produit s'échappent dans l'atmosphère avant d'être brûlés. En effet, celui-ci est principalement constitué de méthane dont le potentiel de réchauffement planétaire est estimé à 28-36 fois plus élevé que celui du CO₂. Le taux de fuite moyen total à l'échelle mondiale est estimé à environ 2,2 %. Toutefois, cette estimation repose sur des recherches et des informations incomplètes et probablement inexactes. De nombreuses études portant sur les taux de fuite dans les gisements de gaz ont révélé des taux d'émissions fugitives allant jusqu'à 6 % de la quantité totale de gaz naturels produite, tandis que d'autres mesures ont montré des taux de fuite allant jusqu'à 17 % pour certaines régions et circonstances.³⁸

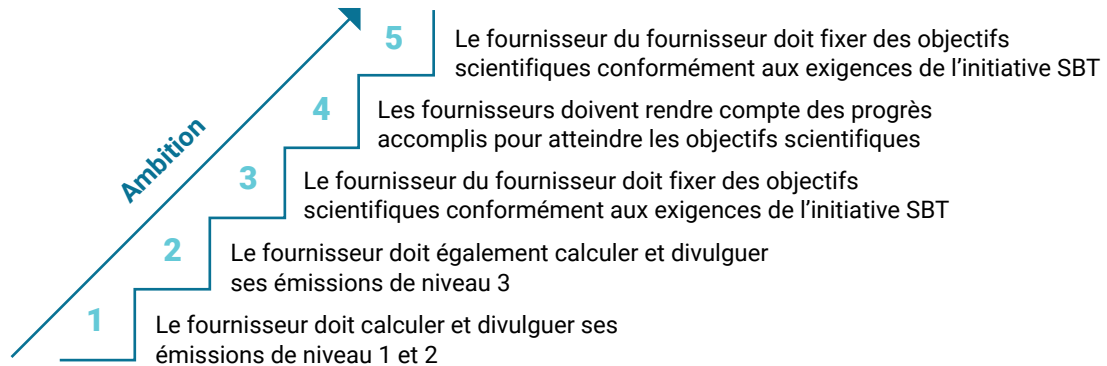
Bien que des approches renforcées en matière de réglementation et de surveillance visant à réduire les émissions fugitives et brûlées à la torche puissent aider à résoudre ces problèmes à l'avenir, étant donné le budget limité de GES restant, de telles réglementations – ainsi que le contrôle des fuites – ne changent pas le fait que le gaz naturel demeure un combustible fossile qui émet de grandes quantités de CO₂ pendant la combustion. Par conséquent, son étiquette « verte » mérite un examen minutieux.



³⁷ Bank for International Settlements, *A Taxonomy of Sustainable Finance Taxonomies* (BIS Papers No. 118), octobre 2021.

³⁸ Claudia Kemfert, Fabian Präger, Isabell Braunger, Franziska M. Hoffart and Hanna Brauers, *The Expansion of Natural Gas Infrastructure Puts Energy Transitions at Risk*, Nature Energy 7(2022): 582–587, juillet 2022.

Illustration 6 – L’approche échelonnée des objectifs de réduction des émissions des fournisseurs



(Source: SBTi)

3.3 Chaîne de valeur

Les entreprises doivent fournir un aperçu des activités d'engagement avec les parties prenantes de la chaîne de valeur qui visent à soutenir le développement et la mise en œuvre des plans de transition, y compris des chiffres quantitatifs reflétant l'impact de ces initiatives sur la réduction des émissions globales de GES de l'entreprise. Les entreprises qui adoptent une stratégie d'engagement de la chaîne d'approvisionnement en vue de réduire les émissions de la chaîne de valeur doivent décrire comment elles choisissent les fournisseurs clés avec lesquels s'engager, comment elles intègrent les considérations relatives aux émissions dans leurs décisions concernant

la chaîne d'approvisionnement et comment elles prévoient de mettre en œuvre leur stratégie.³⁹ L'illustration 6 présente l'approche que les entreprises peuvent adopter pour aider leurs fournisseurs à fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques.⁴⁰

Une autre stratégie que les entreprises peuvent adopter pour lutter contre les émissions dans leur chaîne de valeur est la mobilisation des clients. Selon le SBTi⁴¹, cette stratégie consiste à mobiliser les clients directement par l'éducation, la collaboration ou la compensation, ou indirectement par la réglementation de l'entreprise ou la motivation des clients par le biais du marketing et de l'architecture de choix.

EXEMPLE : SECTEUR DE L'ALIMENTATION

Les entreprises du secteur alimentaire doivent indiquer comment elles soutiennent la production de matières premières durables et le type de soutien qu'elles apportent (par exemple, incitations financières, politiques d'approvisionnement durable, intrants et autres investissements).⁴² La divulgation doit inclure la manière dont l'entreprise aide les producteurs à couvrir les coûts supplémentaires liés à l'évolution des pratiques conformément aux nouvelles réglementations et aux engagements de l'entreprise.⁴³



39 SBTi, *Value Change in the Value Chain: Best Practices in Scope 3 Greenhouse Gas Management*, Novembre 2018.

40 Les entreprises peuvent devenir membres de la [chaîne d'approvisionnement du CDP](#) afin de contribuer à la rationalisation, à la normalisation et à la mesure des progrès réalisés par les fournisseurs dans la définition et l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques et alignés sur l'objectif de 1,5°C.

41 SBTi, *Value Change in the Value Chain: Best Practices in Scope 3 Greenhouse Gas Management*, Novembre 2018.

42 Climate Action 100+, *Global Sector Strategies: Recommended Investor Expectations for Food and Beverage*, Août 2021, p. 29.

43 HSBC, *Sustainable Supply Chain Financing*.

3.4 Compensations, crédits et autres technologies

Comme indiqué précédemment, les entreprises ne doivent pas compter sur les compensations, les crédits carbone ou d'autres technologies non éprouvées comme principaux moteurs de leur stratégie de réduction des émissions. Les entreprises doivent indiquer clairement la part des émissions à atténuer à l'aide de compensations, réduire leur dépendance à l'égard des compensations au fil du temps et compenser uniquement les émissions les plus difficiles à éliminer. Lorsqu'elles décrivent des approches de neutralisation du carbone telles que l'utilisation de compensations et de crédits carbone, les entreprises doivent indiquer si les compensations utilisées font l'objet d'une vérification par une tierce partie ou d'un système de certification, le type de compensation utilisé (par exemple, basée sur la nature ou technologique, suppression du carbone ou évitement des émissions) et les facteurs importants requis pour évaluer la crédibilité et l'intégrité des compensations utilisées (par exemple, la permanence).⁴⁴

Le GIEC note que l'élimination du dioxyde de carbone n'a pas encore fait ses preuves à grande échelle, de sorte que

le recours à cette solution présente « un risque majeur pour la capacité à limiter le réchauffement à 1,5 °C », en raison de « multiples inquiétudes concernant la faisabilité et la durabilité ». ⁴⁵ Lorsqu'elles comptabilisent leurs émissions et élaborent des stratégies, les entreprises ne doivent tenir compte que des techniques existantes (et non hypothétiques) d'élimination du dioxyde de carbone et de séquestration permanente, à l'échelle requise et déclarée, pour contrebalancer leurs émissions directes de GES. Ils doivent indiquer clairement la part des émissions à atténuer à l'aide de compensations, réduire leur dépendance à l'égard des compensations au fil du temps et compenser uniquement les émissions les plus difficiles à éliminer. ⁴⁶

ISO 14064-1 et ISO 14067, l'Empreinte environnementale des produits (PEF) de l'Union européenne et le Protocole des GES du World Resources Institute/World Business Council for Sustainable Development, les compensations de carbone ne doivent pas être incluses dans une étude de quantification des GES, mais peuvent être signalées séparément en tant qu'« informations environnementales additionnelles ». ⁴⁸

L'HYDROGÈNE BLEU ET VERT – UNE PANACÉE?

Certaines technologies nécessiteront des efforts et des coûts incroyables pour passer à la vitesse supérieure, au point que les investissements pourraient être mieux utilisés ailleurs. Dans le cas de l'hydrogène, les technologies qui ne produisent pas d'émissions directes de carbone ont le potentiel de jouer un rôle dans une économie diversifiée à faible émission de carbone, mais leur faisabilité soulève également des questions.

L'une des questions porte sur l'évolutivité. Le développement de l'infrastructure permettant d'utiliser l'énergie verte à grande échelle nécessitera également des efforts considérables. Actuellement, sur les 120 millions de tonnes d'hydrogène utilisées chaque année, seule une fraction (moins de 0,1 %) peut être considérée comme de l'hydrogène vert, c'est-à-dire de l'hydrogène qui est intentionnellement craqué à partir de l'eau en utilisant de l'électricité produite de façon renouvelable. ⁴⁷

Outre l'évolutivité de l'hydrogène bleu et vert, des questions se posent quant à la hiérarchisation des priorités. Il est essentiel de se rappeler que tout l'hydrogène actuellement disponible est étroitement couplé chimiquement à d'autres substances, qu'il s'agisse de combustibles fossiles ou d'eau. Par conséquent, rompre ces liaisons pour une utilisation dans n'importe quelle application (hydrogène vert, bleu ou gris) nécessite naturellement une énorme quantité d'énergie. Dans le cas de l'hydrogène bleu et de l'hydrogène vert, les technologies nécessiteront une électricité renouvelable nettement moins chère et plus accessible pour devenir économiquement viables, et ainsi, des investissements publics et privés massifs dans l'infrastructure des énergies renouvelables seront nécessaires pour devenir une réalité.



44 Oil Change International, *Canada's Big Oil Reality Check: Assessing the Climate Plans of Canadian Oil and Gas Producers*, Novembre 2021, p. 23.

45 Joeri Rogelj, Drew Shindell, Kejun Jiang, et al., *Chapter 2: Mitigation Pathways Compatible with 1.5°C in the Context of Sustainable Development*, in: *Special Report: Global Warming of 1.5°C*, GIEC, octobre 2018, p. 96.

46 Climate Policy Initiative, *What Makes a Transition Plan Credible? Considerations for Financial Institutions*, Mars 2022.

47 IEA, *The Future of Hydrogen*, June 2019.

48 Assessing low-Carbon Transition and World Benchmarking Alliance, *Oil and Gas: Questions on the Methodology*, in: *ACT & WBA – Technical FAQs*, novembre 2021.

4 – Rapports

4 – RAPPORTS	
4.1 Indicateurs clés de performance en matière de gaz à effet de serre	L'entreprise définit ses émissions brutes de gaz à effet de serre (niveaux 1, 2 et 3) et d'autres indicateurs clés liés au climat, et en rend compte chaque année, afin de comparer les performances et les progrès d'une année sur l'autre par rapport aux données de référence.
4.2 Vérification des émissions par un tiers	L'entreprise a reçu une certification d'un tiers pour son inventaire des émissions de GES.

4.1 Indicateurs clés de performance en matière de gaz à effet de serre

Les entreprises doivent définir leurs émissions brutes de GES (niveaux 1, 2 et 3) et d'autres indicateurs clés de performance liés au climat, et en rendre compte chaque année. Ces informations, ainsi que les mises à jour annuelles des progrès réalisés par l'entreprise dans le cadre du PAC, sont essentielles pour comparer les performances par rapport à la base de référence et pour informer les investisseurs des progrès réalisés d'une manière utile à la prise de décision. Pour chaque niveau d'émissions, les entreprises doivent décrire les raisons pour lesquelles leurs émissions ont augmenté ou diminué par rapport à

l'année précédente. Alors que les régulateurs sont en train de finaliser les règlements relatifs à la divulgation des informations sur le climat, les entreprises doivent continuer à divulguer les indicateurs clés de performance en matière de GES dans un format transparent et accessible pour les investisseurs. Parmi les exemples de formats acceptables, citons les discussions et les analyses de la direction, le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et d'autres cadres de divulgation liés au climat ou à la durabilité.⁴⁹ Une fois la réglementation mise en œuvre, les entreprises doivent suivre les orientations décrites par leur(s) régulateur(s) respectif(s).

Tableau 3 – Exemples d'indicateurs clés liés au climat dans certains secteurs

Automobile⁵⁰	- Consommation moyenne de carburant du parc de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers, pondérée par l'empreinte des véhicules vendus, par région géographique - Pourcentage total des ventes de véhicules à faibles émissions de carbone et de véhicules à émissions nulles - Pourcentage total des émissions associées à la flotte de l'entreprise (en service) - Pourcentage total des émissions associées à la fabrication de l'entreprise
Services d'électricité	Pourcentage total d'électricité produite, par principale source d'énergie
Détaillants et distributeurs alimentaires	- Pourcentage total des émissions brutes mondiales de GES de niveau 1 provenant des réfrigérants - Pourcentage total de réfrigérants consommés dont le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone est nul - Pourcentage total d'énergie consommée (à l'exclusion des véhicules de la flotte) qui provient de l'énergie renouvelable⁵¹
Mines et matériaux	Pourcentage total d'énergie consommée qui provient de l'énergie renouvelable
Pétrole et gaz	Pourcentage total des émissions brutes mondiales de GES de niveau 1 provenant des émissions de méthane

49 Task Force on Climate-related Financial Disclosures, *Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans*, octobre 2021; CDP Worldwide, *CDP Technical Note: Reporting on Transition Plans*, février 2022; Climate Policy Initiative, *What Makes a Transition Plan Credible? Considerations for Financial Institutions*, mars 2022.

50 World Benchmarking Alliance, *Automotive Benchmark Insights Report*, novembre 2021.

51 L'énergie renouvelable, telle que définie par l'International Financial Reporting Standards Foundation, fait référence à l'énergie provenant de sources qui se renouvellent à un rythme supérieur ou égal à leur taux d'épuisement, comme la géothermie, le vent, le soleil, l'hydroélectricité et la biomasse. Technical Readiness Working Group, *Climate-Related Disclosures Prototype. Supplement: Technical Protocols for Disclosure Requirements*, novembre 2021, p. 183.

4.2 Vérification des émissions par un tiers

Les entreprises doivent divulguer la norme de déclaration utilisée pour élaborer leur inventaire d'émissions de GES et demander l'assurance et la vérification d'un tiers. Conformément aux nouvelles réglementations sur la divulgation des données climatiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et du Bureau du surintendant des institutions financières, les entreprises doivent divulguer leurs émissions conformément au Protocole sur les GES. Si une norme de déclaration différente est utilisée, la compagnie doit indiquer comment la norme qu'elle utilise se compare à celle du Protocole des GES.

En ce qui concerne l'approche utilisée pour fixer les limites organisationnelles qui définissent à la fois le profil d'émissions de l'entreprise et ses objectifs de réduction, le SBTi recommande que les limites organisationnelles d'une entreprise soient cohérentes avec les limites organisationnelles utilisées dans les procédures de comptabilité et de rapports financiers de l'entreprise.⁵²

Certaines normes relatives aux rapports de durabilité, actuellement en cours d'élaboration, ont adopté des dispositions exigeant une vérification obligatoire par un tiers des informations relatives à la durabilité.⁵³ Dans le cadre des normes de divulgation des données climatiques proposées par la Commission des valeurs mobilières des États-Unis, les déclarants accélérés⁵⁴ et les grands déclarants accélérés seraient tenus d'obtenir une assurance concernant leurs données sur les émissions de niveaux 1 et 2. Les fournisseurs d'assurance devront être indépendants et posséder une expérience significative dans la mesure, l'analyse, la déclaration et l'attestation des émissions de GES. Bien qu'il existe encore des lacunes en matière de qualité et de disponibilité des données sur les émissions (en particulier en ce qui concerne les émissions de niveau 3), ce qui constitue un défi à la fois pour les entreprises et les auditeurs, l'assurance externe joue toujours le rôle crucial de donner aux investisseurs la confiance dans les choix en matière de méthodologie et de champ d'application que font les entreprises dans le calcul et la publication de leurs émissions.

⁵² SBTi, *SBTi Criteria and Recommendations*, octobre 2021.

⁵³ Par exemple, voir : EFRAG, *Sustainability Reporting Standards Interim Draft*.

⁵⁴ Selon la définition de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, les déclarants accélérés sont des émetteurs dont le capital public flottant est de 75 millions de dollars ou plus, mais inférieur à 700 millions de dollars, et les grands déclarants accélérés sont des émetteurs dont le capital public est de 700 millions de dollars ou plus. U.S. Securities and Exchange Commission, *Accelerated Filer and Large Accelerated Filer Definitions*, dernière mise à jour le 23 avril 2020.



04

Conclusion

Pour faire face à la crise climatique, les entreprises devront adopter des stratégies de transition plus ambitieuses dans des délais accélérés et traduire ces stratégies en actions proportionnelles.

Les PAC sont une ressource inestimable pour les investisseurs afin de s'assurer que cela se produit. En s'appuyant sur une liste en constante évolution de cadres, de lignes directrices et de normes, cette note d'information présente plusieurs principes et éléments clés qui peuvent permettre aux investisseurs d'adopter une approche structurée pour évaluer et identifier les engagements et les actions crédibles des entreprises en matière de climat.

Bien qu'il soit important d'identifier les engagements et les actions crédibles en matière de climat, ce que les investisseurs font de ces informations est un élément essentiel pour accélérer la transition. L'action des investisseurs, que ce soit par le biais d'un engagement direct auprès des entreprises ou d'un soutien en faveur d'une plus grande clarté réglementaire et politique, peut contribuer à galvaniser une action climatique ambitieuse.





Annexe A

Conseils sur les indicateurs, les objectifs et les plans de transition

Climate Action 100+ [Net-Zero Company Benchmark](#)

Children's Investment Fund Foundation Say on Climate [Climate Action Plans](#)

Worldwide CDP [CDP Technical Note: Reporting on Transition Plans](#)

International Financial Reporting Standards Foundation [Exposure Draft: Climate-Related Disclosures](#)

Investor Group on Climate Change [Corporate Climate Transition Plans: A Guide to Investor Expectations](#)

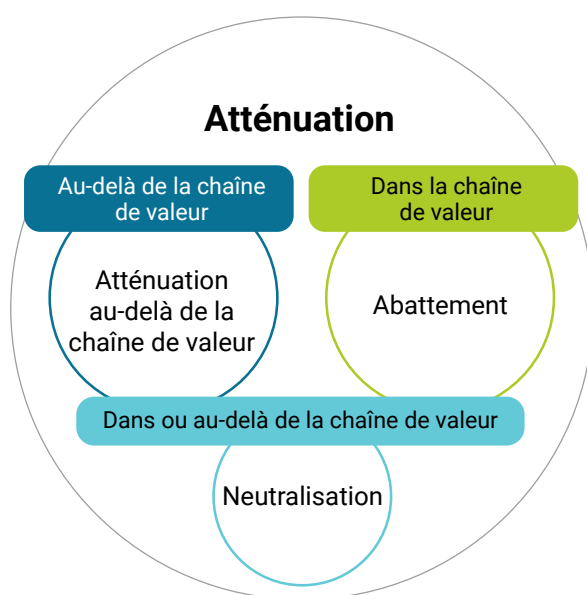
Science Based Targets initiative [SBTi Corporate Net-Zero Standard](#)

Task Force on Climate-related Financial Disclosures [Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans](#)

Transition Pathway Initiative [TPI Sectoral Decarbonisation Pathways](#)

Annexe B

La hiérarchie de l'atténuation des émissions des entreprises



Au-delà de l'atténuation de la chaîne de valeur : Les mesures d'atténuation ou les investissements qui ne relèvent pas de la chaîne de valeur d'une entreprise. Il s'agit d'activités qui évitent ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre ou qui éliminent et stockent définitivement les gaz à effet de serre de l'atmosphère.

Neutralisation : Mesures prises par les entreprises pour retirer le carbone de l'atmosphère et le stocker de façon permanente afin de contrebalancer l'impact des émissions qui restent inchangées.

	Entreprise sans émissions résiduelles	Entreprise avec émissions résiduelles	Entreprise avec émissions ou éliminations FLAG
Mesures d'atténuation attendues pour soutenir l'objectif net zéro	Abattement Élimination	Abattement Élimination	Abattement Élimination
Mesures d'atténuation requises pour atteindre l'objectif net zéro par les entreprises	Abattement	Neutralisation Abattement	Neutralisation Élimination Abattement
	Au-delà de la chaîne de valeur	Dans ou au-delà de la chaîne de valeur	Dans la chaîne de valeur

Définitions

Captage et stockage du carbone – Solutions naturelles

Boisement, reboisement, gestion des terres, etc.

En fin de compte, le captage et le stockage du carbone peuvent être considérés comme le moyen le plus efficace et le plus simple d'éliminer et de séquestrer (neutraliser) le CO₂ de l'atmosphère ; toutefois, la capacité de ces approches à maintenir le carbone séquestré de manière permanente dans l'atmosphère (en raison des incendies, des changements d'affectation des terres, etc.) reste une question importante en suspens.

Captage et stockage du carbone – Solutions technologiques

Captage et stockage du carbone (CSC), le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), et les variantes de chacun (par exemple, bioénergie avec CSC, CSC à air direct).

Les technologies actuellement non évolutives qui visent à éliminer le dioxyde de carbone de l'atmosphère devront être multipliées par 40 par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2030, selon le scénario « net zéro » de l'AIE. Il est donc difficile d'imaginer un plan réaliste ou scientifique de réduction des émissions des entreprises qui s'appuierait sur ces technologies de manière significative.⁵⁵

Cependant, il est également important de garder à l'esprit que, malgré les nombreux défis et problèmes en suspens associés à la séquestration naturelle et technologique du carbone, il est généralement admis qu'une économie nette zéro ne sera pas réalisable sans eux.⁵⁶

Compensations et crédits carbone

La compensation des émissions de carbone peut être comprise comme un moyen pour les entreprises de procéder à l'élimination et à la séquestration du dioxyde de carbone en dehors de leur propre chaîne de valeur afin de « compenser » les émissions persistantes provenant de leurs propres activités.

Lorsqu'elles décrivent des approches de neutralisation telles que l'utilisation de compensations et de crédits de carbone, les entreprises doivent indiquer si les compensations utilisées font l'objet d'une vérification par une tierce partie ou d'un système de certification, le type de compensation utilisé (par exemple, basée sur la nature ou technologique, suppression du carbone ou évitement des émissions) et les facteurs importants requis pour évaluer la crédibilité et l'intégrité des compensations utilisées (par exemple, la permanence).

Émissions évitées

Les émissions évitées peuvent être décrites comme des émissions économisées en remplaçant des activités à fortes émissions par des activités à plus faibles émissions. Elles entrent dans la même catégorie que les émissions compensatoires en ce sens que, bien que bienvenues (par exemple, lorsqu'il s'agit de décrire les émissions économisées en remplaçant les sources d'énergie fossiles par des énergies renouvelables au sein de vos activités), elles ne doivent pas figurer dans la comptabilité nette zéro d'une entreprise.⁵⁷ Tout comme l'utilisation d'objectifs d'intensité d'émissions, bien que potentiellement utiles pour encadrer les efforts de décarbonisation d'une entreprise, les émissions évitées ne devraient pas être prises en compte dans l'évaluation du caractère « net zéro » ou « neutre en carbone » d'une entreprise.

⁵⁵ Climate Action Tracker, [Canada](#), dernière mise à jour le 15 septembre 2021.

⁵⁶ Thierry Philipponnat, [The Problem Lies in the Net: How Finance Can Contribute to Making the World Reach Its Greenhouse Gas Net-Zero Target](#), Finance Watch, juin 2022.

⁵⁷ Thierry Philipponnat, [The Problem Lies in the Net: How Finance Can Contribute to Making the World Reach Its Greenhouse Gas Net-Zero Target](#), Finance Watch, juin 2022; SBTi, [Getting Started Guide for the SBTi Net-Zero Standard](#), avril 2022.